

En DH

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE 2023		EXERCICE PRECEDENT	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
I - A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	35 439 938 505,29	20 328 103 423,88	15 111 835 081,41	14 497 436 751,59
Immobilisations terminées				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès CUC	4 501 314 340,78	4 501 179 332,35	135 008,43	135 008,43
Immobilisations financées par fonds de travaux	7 518 483 204,02	3 902 102 580,28	3 616 380 623,74	3 450 772 125,01
Immobilisations financées par LYDEC	10 470 811 454,03	7 311 206 069,26	3 159 605 384,77	3 364 238 632,82
Immobilisations financées par les tiers	2 496 076 371,39	1 810 822 660,01	685 253 711,38	724 639 167,98
Immobilisations recues gratuitement	7 023 028 862,92	2 802 792 781,98	4 220 236 080,94	3 671 236 529,88
Immobilisations en cours				
Immobilisations en cours financées par Fonds de travaux	2 073 189 803,70		2 073 189 803,70	1 923 060 351,17
Immobilisations en cours financées par Lydec	269 900 314,28		269 900 314,28	309 492 304,75
Immobilisations en cours financées par les Tiers	922 438 425,91		922 438 425,91	871 410 597,66
Fonds de retraite	164 695 728,26		164 695 728,26	182 452 033,89
I - B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE	12 063 770 272,94	9 423 409 903,70	2 640 360 369,24	3 100 324 532,05
Immobilisations en non valeur	485 065 149,39	459 140 003,64	25 925 145,75	27 564 620,35
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	485 065 149,39	459 140 003,64	25 925 145,75	27 564 620,35
Prime de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles	10 891 985 846,61	8 336 296 699,65	2 555 689 146,96	3 017 306 045,73
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61		
Brevet, marques, droits, et valeurs similaires	150 725 731,69	120 506 461,06	30 219 270,63	21 055 910,42
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles (Financement délégataire)	10 740 711 768,31	8 215 241 891,98	2 525 469 876,33	2 996 250 135,31
Immobilisations corporelles	685 681 622,55	627 973 200,41	57 708 422,14	54 186 092,91
Terrains				
Constructions	1 149 165,41	1 109 415,87	39 749,54	55 649,37
Matériel et outillage	364 772 711,51	334 193 463,97	30 579 247,54	27 226 315,08
Matériel de transport	73 402 092,03	67 203 381,76	6 198 710,27	5 396 163,20
Matériel mobilier de bureau	48 360 665,63	47 216 372,34	1 144 293,29	1 072 667,42
Matériel informatique	183 712 516,93	163 966 095,43	19 746 421,50	20 435 297,84
Autres immobilisations corporelles	14 284 471,04	14 284 471,04		
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	1 037 654,39		1 037 654,39	1 267 773,06
Prêts et créances immobilisées	1 037 654,39		1 037 654,39	1 267 773,06
Titres de participation				
Ecart de conversion				
Diminution des créances financières				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC & DP	47 503 708 778,23	29 751 513 327,58	17 752 195 450,65	17 597 761 283,64
II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)				
Stocks (F)	64 414 118,59	7 886 940,61	56 527 177,98	56 841 042,63
Matière et fournitures consommables	64 414 118,59	7 886 940,61	56 527 177,98	56 841 042,63
Créances de l'Actif Circulant (G)	3 840 876 694,07	820 471 596,58	3 020 405 097,49	3 253 862 420,80
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 300 269,05		2 300 269,05	270 927,59
Clients et comptes rattachés	2 888 876 138,56	806 825 927,54	2 082 050 211,02	2 337 544 508,72
Personnel débiteur	32 608 407,64		32 608 407,64	39 795 995,36
Etat débiteur	174 191 776,39		174 191 776,39	225 704 906,49
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	697 583 077,29	13 645 669,04	683 937 408,25	605 094 753,09
Comptes de régularisation actif	45 317 025,14		45 317 025,14	45 451 329,55
Titres et Valeurs de Placement (H)	1 757 019 138,64		1 757 019 138,64	1 157 535 242,43
Bons de Trésor (Fonds de Travaux)	954 500 000,00		954 500 000,00	750 000 000,00
Placements LYDEC	802 519 138,64		802 519 138,64	407 535 242,43
Ecart de Conversion actif circulant (I)	13 415,47		13 415,47	39 513,65
(Elément circulants)				
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F + G + H + I)	5 662 323 366,77	828 358 537,19	4 833 964 829,58	4 468 278 219,51
III - TRESORERIE ACTIF				
Chèques et Valeurs à encaisser	303 541 715,84	4 395 283,18	299 146 432,66	195 334 315,32
Fonds externes	34 417 324,09		34 417 324,09	42 960 389,62
Banques	72 565 601,98		72 565 601,98	81 420 302,86
Caisses	116 104,97		116 104,97	514 757,25
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	410 640 746,88	4 395 283,18	406 245 463,70	320 229 765,05
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	53 576 672 891,88	30 584 267 147,95	22 992 405 743,93	22 386 269 268,20

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	OPERATIONS			TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES À L'EXERCICE 2022 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2022 (3) = (1)+(2)	
I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'etat)	6 467 481 934,61		6 467 481 934,61	6 345 568 810,23
Ventes de biens et services	1 130 993 815,06		1 130 993 815,06	1 035 339 974,63
Variation de stocks de produits				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	135 598 560,21		135 598 560,21	113 574 079,71
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : Transfert de charges	883 888 716,33		883 888 716,33	725 546 674,85
TOTAL I	883 888 716,33		883 888 716,33	725 546 674,85
II - CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	4 477 487 570,95		4 477 487 570,95	4 399 048 498,01
Achats consommés de matières et fournitures	1 160 867 773,21		1 160 867 773,21	1 053 023 948,89
Autres charges externes	309 687 527,84		309 687 527,84	305 692 043,53
Impôts et taxes	7 139 925,04		7 139 925,04	8 980 643,94
Charges de personnel	791 678 384,76		791 678 384,76	788 049 628,63
Autres charges d'exploitation	12 363 172,24		12 363 172,24	14 231 809,41
Dotations d'exploitation	1 618 825 984,02		1 618 825 984,02	1 499 964 073,97
TOTAL II	8 378 050 338,06		8 378 050 338,06	8 068 990 646,38
III - RÉSULTAT D'EXPLOITATION III = I - II			239 912 688,15	151 038 893,04
IV - Produits financiers				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	262 241,22		262 241,22	1 365 279,59
Intérêts et autres produits financiers	9 156 705,69	2 429 306,01	11 586 011,70	1 856 504,16
Reprises financières : transfert de charges				3 099 376,23
TOTAL IV	9 418 946,91	2 429 306,01	11 848 252,92	6 321 159,98
V - Charges financières				
Charges d'intérêts	31 669 675,96		31 669 675,96	47 173 820,90
Perte de change	229 539,23		229 539,23	1 199 631,88
Autres charges financières				1 023,58
Dotations financières				
TOTAL V	31 899 215,19		31 899 215,19	48 374 476,36
VI - RÉSULTAT FINANCIER VI = IV - V			-20 050 962,27	-42 053 316,38
VII - RÉSULTAT COURANT			219 861 725,88	108 985 576,66

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC) (SUITE)

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	OPERATIONS			TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
	PROPRES À L'EXERCICE 2022 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2022 (3) = (1)+(2)	
VII - RÉSULTAT COURANT (reports)			219 861 725,88	108 985 576,66
VIII - PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	350 842,93		350 842,93	107 249,99
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subvention d'investissement				
Autres produits non courant	16 274 272,21	2 639 196,68	18 913 468,89	5 170 229,14
Reprises non courantes: Transferts de charges				
TOTAL VIII	16 625 115,14	2 639 196,68	19 264 311,82	5 277 479,13
IX - CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	326 751,51		326 751,51	8 236,69
Subvention accordées				
Autres charges non courantes	47 584 696,26	25 519 814,18	73 104 510,44	22 896 950,37
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	47 911 447,77	25 519 814,18	73 431 261,95	22 905 187,06
X - RÉSULTAT NON COURANT X = VIII - IX			-54 166 950,13	-17 627 707,93
XI - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS XI = VII + X			165 694 775,75	91 357 868,73
XII - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	95 840 112,00	31 468 212,82	127 308 324,82	80 334 203,00
XIII - RÉSULTAT NET XIII = XI - XII			38 386 450,93	11 023 665,73
XIV TOTAL DES PRODUITS XIV = I + IV + VIII			8 649 075 590,95	8 231 628 178,53
XV TOTAL DES CHARGES XV = II + V + IX + XII			8 610 689 140,02	8 220 604 512,80
XVI RÉSULTAT NET XVI = XIV - XV			38 386 450,93	11 023 665,73



LYDEC S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023



Aux Actionnaires de la société
LYDEC S.A.
48, rue Mohamed Diouri,
20110 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LYDEC S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.821.262.499,26 MAD dont un bénéfice net de 38.386.450,93 MAD.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LYDEC S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

- Les créances nettes vis-à-vis de la clientèle « Bidonvilles » s'élevaient au 31 décembre 2023 à 112 MMAD HT. Selon le management, compte tenu de la difficulté de mettre en œuvre les actions de recouvrement prévues par le contrat de gestion délégué, notamment la coupure, du fait des limitations définies par les autorités, seule une partie de cette créance devrait être recouvrée. L'autre partie, fait l'objet de discussions avec les Autorités (en particulier dans le cadre de la révision du Contrat de Gestion Déléguée) pour déterminer les modalités de son recouvrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue de ces discussions et par conséquent sur le niveau de recouvrabilité de ces créances.
- Le poste « Autres débiteurs » enregistre un solde net de 684 MMAD au 31 décembre 2023. Ce poste comprend des créances envers l'Autorité Délégante détaillées comme suit :
 - 473 MMAD représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la Caisse Commune des Retraites (CCR) ;
 - 100,5 MMAD correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées provenant du transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée en 2004 de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) ;

2

Pour rappel, l'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004. Le comité de suivi du 28 février 2019 a arrêté le montant de cette créance à rembourser à travers un compte dédié dont le financement reste à définir.

- 90 MMAD correspondant à une garantie versée à l'Autorité Délégante dans le cadre des audits réalisés sur la période 1997-2006 :
Suite au comité de pilotage/comité de suivi réuni le 27 avril 2018, il a été acté la clôture définitive des dossiers relatifs aux audits réalisés sur la période 1997-2015 par des investissements à hauteur de MMAD 153,3 qui ont été réalisés sur la période 2018-2020. Enfin, la garantie versée à l'autorité déléguante pour MMAD 90 devrait être soldée par tranche annuelle par compensation avec la redevance due tel que stipulé dans le protocole d'accord du 29 décembre 2014.

Les modalités de remboursement de ces créances continuent à faire l'objet de discussions avec les autorités et seront arrêtées dans le cadre de la conclusion de l'avenant de la deuxième révision contractuelle. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue de ces discussions et par conséquent sur le niveau de recouvrabilité de ces créances.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans l'état annexe « Etat des passifs éventuels » qui fait état de l'audit de la gestion déléguée 2012-2020 & 2021-2023 et de la révision contractuelle quinquennale.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3

■ Estimation du Chiffre d'Affaires relatif aux ventes d'Eau et d'Electricité réalisées et non relevées (dit « en compteur »)

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre société a développé des méthodes de calcul pour l'estimation du chiffre d'affaires. Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau et à l'électricité « en compteur » comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : Pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau et l'électricité en compteur ; Pris connaissance des hypothèses retenues pour l'estimation des volumes de consommation d'eau et d'électricité en compteur ; Analysé les volumes de consommation estimés au regard des volumes facturés le mois antérieur ; Analysé le coefficient de saisonnalité utilisé dans l'estimation des volumes ; Analysé le prix moyen de vente appliqué aux volumes estimés au regard du prix moyen facturé le mois précédent ; Examiné le rapprochement effectué par votre société entre les provisions estimées et le montant facturé de façon rétrospective.

■ Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, une partie de l'activité de la société concerne des travaux pour le compte de tiers pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2023 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé. Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux travaux comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement exercé pour l'estimation de l'avancement des travaux ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation.	Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à : Prendre connaissance de l'environnement de contrôle sur le processus de suivi des contrats de construction ; Tester les contrôles clés relatifs au processus de suivi des affaires (management de projet, versement des coûts sur affaires, devis, bordereau des prix) ; Recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; Rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) du suivi analytique avec celles de la comptabilité générale ; Effectuer des travaux ci-dessous sur un échantillon de contrats. Nous avons ainsi examiné un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants : Contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ;

4

	<p>Contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, etc.).</p> <p>Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :</p> <p>Organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen du calcul du taux d'avancement) ;</p> <p>Comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

▪ Dépréciation des créances commerciales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, les créances clients brutes s'élevaient à 2 889 MMAD au 31 décembre 2023. Ces créances ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 807 MMAD dont une partie a été déterminée sur la base d'une méthode prenant en compte une estimation des pertes futures attendues sur chaque segment de clients.</p> <p>Les taux de perte utilisés correspondent aux taux historiques des créances irrécouvrables observés sur un segment homogène en fonction du niveau d'impayés, ajustés selon les cas des circonstances actuelles et prévisions raisonnables d'évolution du profil de clientèle.</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour l'ajustement des données historiques ainsi que le niveau d'incertitude lié à cet ajustement.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <p>Examiné les modalités de détermination des taux de perte retenus par catégorie de clientèle et leur cohérence avec les données historiques ;</p> <p>Examiné les modalités de détermination des provisions complémentaires et spécifiques ;</p> <p>Rapproché la balance âgée issue du système de gestion commerciale avec les données comptables ;</p> <p>Recalculé la provision pour dépréciation des créances client sur la base des taux de perte retenus.</p>

5

▪ Provision pour risques significatifs et les passifs éventuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité de Lydec repose sur un Contrat unique d'une durée de 30 ans à échéance 2027. Cette spécificité impose aux parties une gestion et une interprétation permanente des dispositions contractuelles en vue d'inscrire la relation Lydec/Autorité Déléguée dans les équilibres financiers, économiques et techniques institués à la signature du Contrat de Gestion Déléguée. En vue d'ajuster les dispositions contractuelles aux évolutions économiques, financières et techniques de la Gestion Déléguée, le Contrat permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent.</p> <p>Dans ce contexte, la société peut faire face à des situations incertaines ou contentieuses, notamment :</p> <p>Dans le cadre des différents audits diligentés par l'autorité déléguée dont les résultats sont toujours en cours tel qu'exposé en note B15 de l'annexe aux états financiers et qui pourraient donner lieu à des demandes de rectification.</p> <p>Dans le cadre de gestion des risques de fin de contrat prévue en 2027, nous avons considéré que les provisions pour risques significatifs et les passifs éventuels constituent un point clé de l'audit en raison de l'incertitude sur l'issue des audits engagés, du caractère potentiellement significatif et leur incidence ainsi que le degré d'incertitude lié à des risques de fin de contrat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;</p> <p>Prendre connaissance des sujets évoqués dans les procès-verbaux des réunions des différentes commissions/comités mis en place pour la gestion du partenariat entre la Lydec et l'autorité déléguée.</p> <p>Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique et la direction de gestion du contrat de la société, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;</p> <p>Examiner les rapports envoyés par l'auditeur de la gestion déléguée et les réponses préparées par la société ;</p> <p>Examiner le caractère approprié de la qualification retenue par la société (provision vs passifs éventuels) au regard des normes en vigueur ;</p> <p>Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6

▪ Provision pour risques significatifs et les passifs éventuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité de Lydec repose sur un Contrat unique d'une durée de 30 ans à échéance 2027. Cette spécificité impose aux parties une gestion et une interprétation permanente des dispositions contractuelles en vue d'inscrire la relation Lydec/Autorité Déléguée dans les équilibres financiers, économiques et techniques institués à la signature du Contrat de Gestion Déléguée. En vue d'ajuster les dispositions contractuelles aux évolutions économiques, financières et techniques de la Gestion Déléguée, le Contrat permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent.</p> <p>Dans ce contexte, la société peut faire face à des situations incertaines ou contentieuses, notamment :</p> <p>Dans le cadre des différents audits diligentés par l'autorité déléguée dont les résultats sont toujours en cours tel qu'exposé en note B15 de l'annexe aux états financiers et qui pourraient donner lieu à des demandes de rectification.</p> <p>Dans le cadre de gestion des risques de fin de contrat prévue en 2027, nous avons considéré que les provisions pour risques significatifs et les passifs éventuels constituent un point clé de l'audit en raison de l'incertitude sur l'issue des audits engagés, du caractère potentiellement significatif et leur incidence ainsi que le degré d'incertitude lié à des risques de fin de contrat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;</p> <p>Prendre connaissance des sujets évoqués dans les procès-verbaux des réunions des différentes commissions/comités mis en place pour la gestion du partenariat entre la Lydec et l'autorité déléguée.</p> <p>Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique et la direction de gestion du contrat de la société, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;</p> <p>Examiner les rapports envoyés par l'auditeur de la gestion déléguée et les réponses préparées par la société ;</p> <p>Examiner le caractère approprié de la qualification retenue par la société (provision vs passifs éventuels) au regard des normes en vigueur ;</p> <p>Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

7

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Member of the Grant Thornton
Network
7 Bd. Dr. El Ghazal - Casablanca
Tél : 05 22 54 90 54 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL
B.D.O Sarl
Toufik Aboualmoumen
Bureau 309 - Casablanca
- A.C -

Amine BAAKILI
Associé